



MODALITES D'INCRISPTION PERISCOLAIRE- Année scolaire 2022/2023

4 ETAPES - 1 formulaire par enfant		
1	Dès le mardi 26 avril 2022	Téléchargement du formulaire de préinscription* et la fiche sanitaire sur le site www.sourisverte-lampertheim.net ou retrait auprès de l'accueil périscolaire la Souris Verte
2	Du mardi 26 avril au mercredi 25 mai 2022	Dépôt du dossier (formulaire + pièces) en main propre auprès de la direction ou de l'agent administratif de l'accueil périscolaire la Souris Verte après prise de rendez-vous préalable par mail sv.lampertheim@gmail.com ou par téléphone : 03 88 19 01 90 ⇒ Remise d'un récépissé attestant le dépôt de votre demande à l'issue de l'entretien
3	Mi-juillet 2022	Transmission de la réponse
4	Courant de l'été et pour le 1 ^{er} septembre 2022	Finalisation de l'inscription par le nouveau gestionnaire

*Sur le formulaire de préinscription, merci de bien vouloir indiquer votre **besoin au plus juste et de préférence selon un planning à l'année.**

Possibilité de modifications courant septembre 2022 sous réserve de justificatifs et ne remettant pas en cause l'attribution de la place.

Les demandes d'accueil occasionnel seront attribuées en fonction des places disponibles.

A noter que pour qu'un dossier de pré-inscription soit recevable toutes les pièces mentionnées ci-dessous doivent être fournies – Merci de ne rien agraver

- Le formulaire de préinscription complété, daté et signé.
- La fiche sanitaire de liaison de l'enfant complétée, datée et signée.
- Les photocopies du carnet de vaccination de l'enfant, **les vaccins et rappels doivent être à jour.**
- L'attestation d'assurance scolaire 2022/2023 ou en responsabilité civile – à remettre dès que possible
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone, etc.)
- Un justificatif de situation professionnelle ou d'une activité assimilée à une activité professionnelle de moins de 3 mois pour les deux parents ou le mono parent.
 - Le justificatif doit être signé, tamponné et doit impérativement émaner de la personne morale où est rattaché le parent (entreprise, école, association...).
- Le dernier avis d'imposition ou la *dernière situation déclarative d'impôts* sur le revenu déclarée en 2022 pour les revenus 2021.

En cas de séparation des parents

Toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde (jugement, attestation sur l'honneur signée par les deux parents...).

⇒ Les demandes de pré-inscription incomplètes ou imprécises ne seront pas étudiées. **En cas de difficulté(s) pour la remis des pièces, merci de vous adresser au responsable du site d'accueil périscolaire la Souris Verte.**

De fin mai à juin 2022, l'ensemble des besoins sera étudié. Le cas échéant où les demandes excéderaient la capacité d'accueil, les pièces demandées pourront permettre l'examen des dossiers puis l'attribution des places, en toute transparence et équité de traitement, selon les critères de priorité fixés par le prochain Conseil Municipal.

Justificatifs d'activité des parents pour l'attribution d'une place au service périscolaire – Rentrée 2022/2023

Justificatifs d'activité	
Les salariés	<ul style="list-style-type: none">✓ Le dernier bulletin de salaire. <p><u>Et</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le contrat ou attestation de travail, précisant la période et la durée, ou une promesse d'embauche.✓ Pour les fonctionnaires, le dernier bulletin de salaire avec mention « titulaire »✓ Si congé parental, une attestation de l'employeur spécifiant la durée du congé et la date de reprise du travail.
Les professions libérales et les Autoentrepreneurs	<ul style="list-style-type: none">✓ Un relevé de cotisation au RSI (Régime Social des Indépendants), URSAFF ou autre. <p><u>Et</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Une attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire.
Les gérants de société	<ul style="list-style-type: none">✓ Un relevé de cotisations au RSI ou URSAFF (Régime Social des Indépendants) ou un extrait Kbis de moins de trois mois. <p><u>Et</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Une attestation sur l'honneur indiquant le temps de travail hebdomadaire.
Les intérimaires	<ul style="list-style-type: none">✓ Une attestation de Pôle emploi de moins de trois mois ou le contrat de travail avec le dernier bulletin de salaire.
Les intermittents du spectacle	<ul style="list-style-type: none">✓ Une attestation de Pôle emploi de moins de trois mois ou le contrat de travail avec le dernier bulletin de salaire
Les étudiants	<ul style="list-style-type: none">✓ Un certificat de scolarité ou une carte étudiant en cours de validité.
Les parents en formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">✓ Une attestation de présence de formation indiquant la durée et les jours de formation.